

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## DISCOURS PRÉLIMINAIRES

Nous sommes dans la période des discours. On en prononce ou on va en prononcer un peu partout. Symptôme de rentrée. Pour nos hommes politiques, c'est une façon de se remettre en train et de préparer leur action parlementaire. Serait-il irrévéréncieux de dire, avec le poète Villon : Autant en emporte le vent ?

Pourtant tous ces discours ne sont pas vides. Celui que prononcera à Toulouse, dimanche prochain, M. le Président du Conseil, aura la valeur d'un programme ministériel, comme celui que prononcera, à Sens, M. Millerand. On ne pourrait, sans se désintéresser des affaires de son pays, s'y montrer indifférent. Il en est de même des discours qu'ont prononcés devant leurs électeurs MM. Barthou et Bourgeois.

Le discours de M. Léon Bourgeois a été particulièrement important. Chacun sait que, si le cabinet actuel était renversé, il n'y aurait qu'un homme pour recueillir sa succession et que cet homme est M. Bourgeois. Il ne faudrait pas croire cependant que M. Bourgeois a posé sa candidature. Loin de là ! Il a fait une adhésion formelle aux actes du cabinet Waldeck-Rousseau et s'est montré comme lui décidé aux résolutions les plus républicaines. Cela nous est une garantie que la politique actuelle ne sera pas discontinuée et que nous sommes, quoi que fassent et quoi que disent les nationalistes, dans la bonne voie.

M. Bourgeois a touché un point capital : celui des congrégations. Il a dénoncé, une fois de plus, l'internationale noire, contre laquelle il demande que l'on prenne des mesures radicales. Lesquelles ? Il n'a pas précisé, n'étant pas ministre et n'ayant pas à proposer d'applications. Le *Temps* en prend texte pour adresser à l'ex et futur ministre une remontrance doctorale.

Il constaté d'abord que combattre l'internationalisme c'est aller bien loin. Il n'y a pas que les congrégations qui soient internationales, il y a aussi les syndicats socialistes et les francs-maçons. Il y a encore toutes les sociétés scientifiques, littéraires, artistiques, les congressistes de la paix etc. etc. D'où il appert que la moitié des populations est par quelque côté internationaliste et que les proscrire serait faire un échange bizarre et sans résultats. Mais, le *Temps* ajoute sagement : il faut distinguer entre le bon et le mauvais internationalisme.

Nous voilà au nœud de la question. Qui décidera que tel internationalisme est ou n'est pas bon ? Il faut s'adresser, non au sentiment, mais à la raison. Or, la raison dit que tout internationalisme qui n'a pas pour but la diminution du patrimoine commun ou le renversement des institutions établies est acceptable et que l'autre ne l'est pas. Or, appliquant cette définition aux congrégations, que voyons-nous ? Des moines qui obéissent exclusivement à une puissance étrangère et veulent substituer leur autorité à l'autorité laïque. Voilà le fait. On peut donc affirmer que cette internationale là est condamnable.

Le *Temps* n'ose pas aller jusqu'à cette conclusion. Il s'arrête en chemin. Tant que le Concordat existera, dit-il, ce sont les évêques qui seront responsables des agissements des congrégations. Oui, mais les évêques n'usent pas, contre leurs troupes, des armes que leur donne le Concordat. Ils ne s'en servent que contre le gouvernement et sont impuissants quand les moines les combattent comme à Laval.

Dans ces conditions, il n'y a rien à faire, qu'à mettre le holà par une bonne loi contre les associations, qui restreigne la liberté cléricale et place les congrégations sous la main directe des autorités civiles. Et surtout, il y a à dénoncer le Concordat, de manière que sur la table rase on puisse édifier un régime, qui, ne laissant plus au religieux et au prêtre, qu'une influence spirituelle, ne les constitue plus un danger pour la société civile, telle que l'a faite la Révolution.

C. J.

## L'AFFAIRE DU ZINDER

Depuis quelque temps s'esquissait dans les journaux nationalistes une nouvelle campagne anti gouvernementale dont le prétexte était l'obscurité qui persistait à régner sur les agissements de Voulet et Chanoine, et sur l'événement dont parlent les journaux sous la rubrique « le drame du Zinder ». « Ces faits si mal connus, disait-on, les connaissons-nous jamais ? Un lieutenant, qui avait pris le commandement de la mission, a été arbitrairement retenu au Sénégal, jusqu'à ce que la fièvre jaune en ait fait sa victime. Lui seul possédait la vérité, et on a fait en sorte de le tenir éloigné jusqu'à ce que la mort ait mis sur sa bouche un sceau éternel. Quel intérêt a donc le gouvernement à faire le silence sur ce qui s'est passé dans les « ténèbres de l'Afrique ? Voulet et Chanoine n'auraient-ils pas été calomniés ?... » Pour un peu, c'est le lieutenant-colonel Klobb qui aurait été rendu responsable de cette lugubre tragédie.

Or, voici que se publie, ces jours-ci, le journal de route du lieutenant Pallier, le témoin gênant qui, au dire des nationalistes, devait mettre en si mauvaise posture, par ses révélations, le gouvernement tout entier et surtout le ministre des colonies. Et, dans ce journal de route, fourni par la famille de Pallier, nous ne trouvons pas autre chose que ce que nous savions déjà sur les grandes lignes de ce triste événement : la révolte préméditée de Voulet, approuvée par Chanoine ; l'assassinat du lieutenant-colonel Klobb ; le désarroi de la mission après ce meurtre ; l'abandon des chefs par leurs subalternes indignés ; le projet de Voulet de continuer pour son compte, en aventurier, l'expédition commencée ; le refus des indigènes de le suivre ; l'engagement pris vis-à-vis des deux capitaines de ne pas les inquiéter s'ils se retiraient : leur retour offensif, et leur mort.

Il y a pourtant quelque chose de nouveau dans ce document : nous y apprenons que Chanoine, aussi bien que Voulet, n'ont été tués par les tirailleurs indigènes qu'après avoir ouvert le feu sur eux à coups de revolver. Ce n'est pas ce détail qui rendra moins excusable l'exécution des deux bandits.

Je viens d'employer un mot grave : il est justifié. En effet, le journal de route du lieutenant Pallier confirme presque de tous

points les accusations sévères qui avaient été portées par le lieutenant Peteau contre les chefs de la mission. Exécutions sommaires de prisonniers, et même de tirailleurs de l'expédition, massacre de femmes et d'enfants, mains coupées aux cadavres des vaincus, rien n'y manque, tout était vrai, hélas !

Il faut espérer qu'après ces révélations, on va nous laisser la paix avec la réhabilitation de Voulet et de Chanoine ; et que les nationalistes chercheront autre chose.

P. B.

## Les Prévoyants de l'Avenir

Le ministre de l'intérieur ayant reçu, à l'heure actuelle, la presque totalité des résultats du vote du 21 octobre dans les sections, a convoqué officiellement par lettre M. Châtelus, président du comité central, et deux autres délégués du même comité à procéder au recensement des votes des sections de cette société sur sa transformation en société de retraites, conformément à la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898.

Ce recensement aura lieu lundi matin 29 courant, à partir de neuf heures et demie, au ministère de l'intérieur, au bureau des institutions de prévoyance. Trois membres du comité révisoire, partisans de l'obéissance à la loi, sont également convoqués. Un haut fonctionnaire du ministère assistera au recensement. Le ministère tient pour nuls et non avenue tous les résultats qui n'auront pas été ainsi contrôlés officiellement et impartialement.

Dans le cas où le président du comité central et ses adhérents refuseraient d'assister à ce recensement, comme ils l'ont annoncé, le ministère est décidé à passer outre et à déférer aux tribunaux les récalcitrants, au risque pour eux d'encourir les sanctions légales telles que dissolution de la société, mise sous séquestre des fonds, etc.

Les résultats officiels connus sont ceux-ci : pour la conformation des règlements aux prescriptions légales et la transformation en société de secours mutuels, 682 sections ; contre, 270. Votes douteux, rejetant les deux solutions en proposant d'autres, 70

## EN CHINE

La santé de M. Pichon

M. Pichon ministre de France à Pékin télégraphie, à la date du 22 octobre :

« Je relève d'une fièvre muqueuse qui m'a toujours laissé assez de liberté d'esprit pour me tenir au courant des affaires. De l'avis des médecins, il n'y a plus aucune inquiétude à avoir sur mon cas. »

« Je traite quotidiennement les affaires avec M. d'Anthouard et j'espère être très prochainement en mesure de reprendre la direction personnelle de la légation. »

La lutte ne paraît pas être terminée : sur beaucoup de points, l'agitation est très vive, des bandes parcourent le pays.

Tous les correspondants de journaux à Shanghaï disent que l'arrivée du sanguinaire Yu-Chang dans la province du Hou-Pe (il a été nommé récemment gouverneur de cette province) causera un soulèvement dans la vallée du Yang-Tsé.

Le *Times* dit que les puissances seront forcées d'intervenir pour protéger les vice-rois du Yang-Tsé contre les éléments xénophobes.

Les difficultés de transbordement à Takou

empêchent la reprise du trafic avec Tien-Tsin.

Une dépêche annonce la mort de Kang-Yi, grand secrétaire d'Etat.

## Au Transvaal

Le 8 octobre, une troupe de boers, commandée par Hans Botha, a réussi à s'emparer d'un train qui transportait une reconnaissance anglaise, entre Heidelberg et Greylinstad. Deux officiers et un certain nombre d'hommes sont tombés sous le feu nourri dirigé contre eux, et, finalement, le détachement tout entier dut se rendre.

On annonce que le président Steijn est à Fouriersburgs, qu'il a proclamé capitale de l'Etat libre d'Orange.

Cent trente-six femmes et enfants, expulsés de Jagersfontein et de Fauresmith par l'autorité militaire, sont arrivés aujourd'hui à Port-Elizabeth.

La lutte n'est donc pas finie ainsi que l'annonçait bruyamment lord Roberts ; le pays n'est donc pas pacifié ? Tous les jours des dépêches annoncent des combats où les Anglais n'ont pas souvent le beau rôle.

Les Boers étonneront le monde, a dit Krüger en quittant le Transvaal.

## Machine à fabriquer les allumettes

On lit dans le *Temps* :

On a pu voir fonctionner à l'Exposition universelle, dans le pavillon des manufactures de l'Etat, une machine inventée par deux ingénieurs des manufactures, MM. Sévène et Cahen. Cette machine, qui est assez puissante pour faire face à une production annuelle de 800 millions d'allumettes, doit être incessamment complétée par l'adaptation d'un système automatique d'emboîtement.

Avec une cinquantaine de ces machines, desservies chacune par cinq ouvrières au maximum, on pourra, paraît-il, arriver à produire facilement les 35 milliards d'allumettes en bois nécessaires chaque année à la consommation.

Nous nous sommes laissés dire que l'on étudiait en ce moment, même au ministère des finances, le moyen de transformer l'outillage des manufactures d'allumettes en les dotant de ces machines. De cette innovation résulteraient des économies très importantes dont on pourrait faire bénéficier le consommateur par les réductions de prix dont il a été question ces derniers temps.

La grosse question est la diminution de la main d'œuvre, l'effectif du personnel des manufactures devant forcément subir une réduction sensible. Nul doute que l'administration ne prenne, le moment venu, toutes les dispositions bienveillantes, pour sauvegarder, dans la mesure du possible, les intérêts de ce personnel.

Cette machine, espérons-le, permettra à l'Etat de fournir des allumettes qui « prennent » et d'en donner un plus grand nombre.

En effet, la fabrication jusqu'à présent semble plutôt défectueuse ; ainsi, ces jours derniers, on vendait à Cahors des allumettes qui faisaient explosion en s'allumant : elles offraient un sérieux danger.

Allons, à l'avenir, nous aurons des allumettes qui pourront servir à quelque chose : mieux vaut tard que jamais.

**INFORMATIONS**

**L'Interpellation Vigné d'Octon**

M. Vigné d'Octon, adresse la lettre suivante au président de la Chambre des députés.

« Octon, le 24 octobre 1900.

« A monsieur le président de la Chambre des députés,

Les journaux viennent de publier la liste par ordre d'ancienneté des interpellations déposées à la Chambre, et j'y vois, non sans surprise que la mienne concernant les crimes et les abus de pouvoir commis aux colonies et dénoncés dans mon livre la *Gloire du Sabre* n'y occupe que le neuvième rang.

Il y a tout lieu de croire que ce classement communiqué aux journaux est officiel, et, en ce cas je me permets de vous faire observer :

1° Que mon interpellation est la plus ancienne de toutes celles qui sont énumérées dans la liste publiée ;

2° Qu'elle était venue à discussion avant la clôture de la session, et qu'elle fut ajournée, avec mon consentement d'ailleurs, sur la demande de M. le ministre des colonies, désireux de prendre du temps afin de mieux se renseigner.

Pour toutes ces raisons elle devrait donc occuper le premier rang. Une décision nouvelle de la Chambre, pourrait seule m'enlever les droits acquis. J'espère que jusque là et après ces explications, vous voudrez bien me les conserver.

Veuillez agréer, etc., Paul VIGNÉ.

**Procès Henry-Reinach**

Le procès intenté par M<sup>me</sup> Henry contre M. Joseph Reinach sera appelé le 3 novembre.

**Les Biens des Congrégations**

Le ministère des finances achève en ce moment de procéder à l'enquête sur les biens des congrégations religieuses, reconnues ou non, ordonnée l'année dernière par le Parlement qui, à cet effet, a inscrit une prescription spéciale dans la loi de finances.

L'administration procède en s'aidant des renseignements fournis par la direction de l'enregistrement et celle des contributions directes, renseignements se contrôlant et se complétant mutuellement.

Une première expérience a été faite, il y a six mois, dans quelques départements, cette expérience ayant réussi, la méthode suivant laquelle on avait agi, a été généralisée et appliquée à toutes les régions du territoire. Le travail touche à sa fin et bientôt le Parlement pourra recevoir des communications des résultats de l'enquête.

**Publécistes militaires**

La France militaire annonce que le général André se propose d'octroyer aux militaires en activité de service le droit de publier librement leurs idées, droit que possèdent les officiers de réserve en dehors de leur période de convocation, et même les simples soldats, au lendemain de leur libération.

En attendant, le ministre aurait prescrit moins de rigueur dans l'examen des manuscrits que leurs auteurs demandent l'autorisation de publier, et il serait disposé, d'ailleurs, à déléguer aux autorités locales le soin d'accorder cette autorisation.

**La mission Foureau-Lamy**

La Ville de Pernambuco est arrivé hier à Bordeaux ramenant les membres de la mission Foureau-Lamy.

Ils ont été reçus par MM. Foureau, arrivé en France depuis quelques jours, le colonel Sylvestre, au nom du président de la République, le général Percin, au nom du ministre de la guerre, de Chambrun, de Brazza, au nom du ministre des colonies, S'Arroman.

**La grève des allumettiers**

La grève des allumettiers et ouvriers des tabacs de Pantin et d'Aubervilliers, continue : le ministre a promis aux grévistes d'entendre leurs réclamations.

Les ouvriers de la manufacture des tabacs de Limoges menacent également de se mettre en grève si satisfaction n'est pas donnée à leurs camarades de Pantin et d'Aubervilliers.

**Un essai de socialisme pratique**

Mme Léodile Béra, veuve Champseix, plus connue dans le monde des lettres sous le pseudonyme d'André Leo, mourait il y a quelques mois, laissant un testament qui vient d'être ouvert, et qui contient une

clause dont l'exécution fournirait un essai en petit de socialisme pratique.

Mme veuve Champseix dispose d'une petite rente en faveur de la « première commune de France qui voudra essayer le système collectiviste par l'achat d'un terrain communal travaillé en commun, avec partage des fruits ».

Trop restreint, ajoute-t-elle, pour être confié à tous, ce terrain serait confié à un groupe des plus pauvres, sous la surveillance de la municipalité, qui aurait droit d'enquête et au besoin d'exclusion temporaire d'abord, puis définitive, en cas d'abus persistant, nuisant à la paix et au bon fonctionnement de l'Association. Chacun des associés aurait voix délibérative.

Le testament de Mme veuve Champseix est actuellement soumis aux formalités administratives. Aucune commune n'a encore été désignée pour faire l'application de l'essai indiqué par elle.

**Le capitaine de France**

Le cadavre du capitaine de France vient d'être découvert au fond d'un précipice de 400 mètres au dessous du fort du Télégraphe, commune de Saint-Martin-d'Arc. Cette nouvelle a été communiquée à la famille de France, avenue de Tourville, par un officier d'ordonnance du ministre de la guerre, prévenu par un télégramme de la gendarmerie. En l'absence du général de France, qui est allé cacher sa douleur dans sa propriété de Croutoy (Oise), l'officier a été reçu par M. Etienne de France, ingénieur fils du général.

Il ne peut exister aucun doute sur l'identité du corps trouvé à Saint-Martin-d'Arc. Si le visage est méconnaissable, une bague de famille, que portait le capitaine à l'annulaire gauche, a fixé l'opinion des magistrats. Cette bague porte ces mots gravés à l'intérieur : « A de France et de Chauvenet, 11 juin 1825. »

Le précipice de Saint-Martin avait été fouillé très attentivement, et on n'avait relevé ni traces de sang ni aucun objet susceptible de permettre de croire que le cadavre du capitaine s'y trouvait. Y a-t-il été jeté après coup ? c'est ce que l'enquête établira sans doute.

**L'affaire Sipido**

Après une enquête qui n'a pas été faite sans difficultés, un mandat d'arrêt visant Sipido est arrivé à Paris il y a quelques jours, et la sûreté générale recherche activement le jeune homme dont on n'a cependant pas trouvé trace à Paris.

**Bons de l'Exposition 1900**

Le numéro 2,530 de la série 16 gagne 500,000 francs.

Le numéro 98 de la série 228 gagne 10,000 francs.

Le numéro 9,897 de la série 163 gagne 10,000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr.

Série 235, numéro 3,497. — Série 62, numéro 973. — Série, 145, numéro 5,403.

— Série 31 numéro 7,714. — Série 282, numéro 1,692.

Cent numéros gagnent chacun 100 fr.

**Le pendu du Bois de Sèvres**

Nous avons annoncé, d'après un journal parisien, qu'on avait trouvé dans le bois de Sèvres un homme pendu. Dans les poches du défunt était une lettre dans laquelle il disait se donner la mort parce qu'il avait tué sa mère ; il déclarait se nommer Pascal et être homme de lettres.

Une enquête ouverte aussitôt par la préfecture de police, révéla que le pendu avait habité rue Cadet.

Contrairement aux assertions de notre confrère, le suicidé du bois de Sèvres n'est pas le fils de M. Pascal, ancien préfet.

D'autre part, M. Cochefert a retrouvé la mère du défunt, qui vit dans une maison de retraite de la rue Lecourbe. Le suicidé s'est donc accusé faussement du meurtre de sa mère, et on suppose qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales.

**Mauvaise Plaisanterie**

Dans la soirée de mercredi, M. Louis Martin, marchand de journaux, domicilié place Puy-Paulin, traversait le cours de Gourgue, à Bordeaux, quand il vit une boîte en fer-blanc déposée sur le rebord de la fenêtre des bureaux du consulat d'Angleterre.

Soigneusement ficelée, cette boîte rectangulaire, haute de quinze centimètres, large

de dix, était munie d'une mèche à briquet dont le bout extérieur n'était nullement noirci, ce qui rassura M. Martin. Le gardien de la paix Reverdy, averti par lui, enleva la boîte et la remit aux mains de M. Courtalet, commissaire de service à la Permanence. La boîte, assez lourde, fut secouée et retournée dans tous les sens ; aucune explosion ne se produisit. Ce pseudo engin était inoffensif. A tout événement, il a été soumis à l'examen de M. le docteur Blarez, expert chimiste du parquet, qui a constaté qu'il contenait seulement une boule de mastic et des têtes de gros clous.

**Un Torero qui se retire**

Minuto, le célèbre matador Minuto, se retire dans ses foyers. Il a assez des applaudissements de la foule, des gloires de la carrière tauromachique et de ses périls. Il a fait couper sa coleta par un de ses enfants, une toute jeune fille.

Minuto se retire, dit-on, avec 3 ou 400,000 pesetas d'économie. Une misère pour un matador *di primo cartello* !

**Le coupeur d'oreilles et de queues**

Depuis quelques jours, les habitants du quartier du Père-Lachaise apercevaient, rôdant dans les rues, de nombreux chiens et même des chats dont les oreilles étaient coupées.

Les plaintes des propriétaires affluaient chez le commissaire de police, mais jusqu'ici le coupeur d'oreilles était resté introuvable, lorsque jeudi, une jeune femme se présenta au commissaire et déclara que son mari, M. Eugène Chevance, âgé de trente-six ans, demeurant 95, rue des Prairies, s'était, la nuit dernière, précipité sur elle, un couteau à la main, et avait tenté de l'égorger.

C'est par un hasard providentiel qu'elle avait réussi à lui échapper.

Deux inspecteurs se rendirent à l'adresse indiquée et prièrent cet époux féroce de les accompagner. M. Chevance les suivit sans opposer de résistance, mais à peine était-il entré dans le bureau du commissaire qu'il regarda fixement le secrétaire, puis, soudain, du ton le plus naturel, lui dit :

— Vous êtes gravement malade, mon pauvre monsieur !

Celui-ci qui se porte à merveille, ne put se défendre d'un léger mouvement de surprise.

— Oui, oui, reprit l'étrange personnage, vous êtes très malade et pour vous guérir je vais être obligé de vous couper les oreilles. C'est le seul moyen de vous sauver !

Cédant avant que son interlocuteur eût songé à lui arrêter le bras, l'homme sortit de sa poche un couteau et se jeta sur le pseudo-malade. Un inspecteur le désarma heureusement et l'interrogatoire put continuer sans nouvel incident. M. Chevance raconta alors qu'il était sorcier et qu'il guérissait les animaux et les gens en leur coupant les oreilles.

— C'est radical ! affirma-t-il.

Le pauvre déséquilibré attirait les chiens et les chats dans un terrain vague, de la rue de la Bidassoa, et, là, armé d'une paire de ciseaux, leur faisait subir l'amputation. On a retrouvé dans une cabane en planches — sa clinique, — dit-il en se redressant avec fierté, une centaine d'oreilles soigneusement alignées sur le sol.

Lundi dernier il avait même coupé les oreilles et la queue d'un petit âne, appartenant à un de ses voisins.

Inutile d'ajouter que Chevance a été dirigé sur l'infirmerie du Dépôt.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Armée**

Seront convoqués en 1901 pour accomplir une période d'exercices ou manœuvre, les hommes de la disponibilité de l'armée active :

1° Les hommes visés par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, appartenant à la classe 1887 ; 2° les hommes visés par les articles 21, 22 de la même loi, appartenant à la classe 1887, qui auront fait connaître au général commandant la subdivision de la région de leur domicile, leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

**RÉSERVISTES**

La période de convocation des manœuvres d'automne pour les hommes de toutes armes et de tous services de la réserve de

l'armée active, des classes 1891-1892, est fixée du lundi 26 août au dimanche 22 septembre.

**ARMÉE TERRITORIALE**

1° Les hommes de l'armée territoriale des classes 1884-1885 appartenant aux unités dont la convocation fixée pour 1900 a dû être ajournée à 1901 ; 2° les hommes de l'armée territoriale de la classe 1885, appartenant au train des équipages, aux sections des commis d'ouvriers et infirmiers, à la gendarmerie et aux greffes des tribunaux militaires.

Sont convoqués en 1901 à une revue d'appel, les hommes de la réserve de l'armée territoriale, classe 1880, les hommes des services auxiliaires 1898, 94, 90, 85 et 80. Cette convocation, faite par affiches spéciales, aura lieu au printemps, pendant la période des conseils de révision.

**Recrutement**

Les ordres d'appels des jeunes soldats de la classe 1899 et des ajournés des classes 1898, 1897, seront déposés à partir du samedi 3 novembre dans toutes les brigades de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer jusqu'au 9 novembre.

**CAHORS**

**Bâtiments départementaux**

**ADJUDICATION**

Le 24 novembre 1900, à 3 heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de la Préfecture, à l'adjudication des travaux d'entretien à exécuter aux bâtiments départementaux situés à Cahors.

L'adjudication sera faite pour une durée comprenant les années 1901, 1902, 1903 et 1904. Elle sera divisée en 5 lots.

Pour plus amples renseignements consulter l'affiche.

Les entrepreneurs qui désireront se rendre adjudicataires des dits ouvrages pourront prendre connaissance du cahier des charges, du devis général et de la série des prix dans les bureaux de la Préfecture, 2<sup>me</sup> division, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

**Perception**

Par arrêté de M. le ministre des finances, M. Darsonville, percepteur à Gréalou, est nommé en la même qualité à Castelnaud, en remplacement de M. Dugès, révoqué.

Par arrêté préfectoral en date du 26 octobre, M. Savès François, est nommé percepteur à Gréalou, en remplacement de M. Darsonville.

**Commissariat de surveillance**

Nous lisons dans la *Petite Gironde*, à la chronique d'Ussel :

M. Treilles, commissaire de surveillance à la gare d'Ussel, est nommé en la même qualité à Cahors.

**Bal de l'Avenir Cadurcien**

Dans sa réunion du 25 courant, la commission de l'Avenir Cadurcien a fixé définitivement le bal au 27 novembre prochain.

Nous ne doutons pas de la réussite de cette fête de charité.

**Inspection des viandes**

Ce matin, M. Pagès, vétérinaire municipal, au cours de son inspection à l'abattoir, a fait enfour un porc dont la viande a été reconnue impropre à la consommation.

**A l'Exposition.**

L'affluence redouble à l'Exposition. Dimanche dernier, le nombre des entrées a dépassé un million.

Du Nord au Midi, les visiteurs accourent en foule à Paris.

A la gare du Nord, des trains de plaisir parviennent de Belgique et d'Allemagne, absolument bondés.

A la gare d'Orléans, parmi les derniers trains de plaisir arrivés, on cite celui de Bordeaux (959 voyageurs), celui de Rodez (962 voyageurs), celui d'Angoulême (964 voyageurs), celui de Limoges (1043 voyageurs), celui de Périgueux (1176 voyageurs), celui de Toulouse (1426 voyageurs), celui de Montluçon (1536 voyageurs).

Loin de décroître, ce mouvement s'accroît encore.

Chacun veut profiter des derniers jours de l'Exposition et des fêtes qui en marqueront la clôture.

Et puis, l'opinion générale est que cette Exposition sera la dernière.

Enfin — et surtout — le prix du voyage à Paris est descendu pendant cette fin d'Exposition à des chiffres invraisemblables de bon marché, et l'on effectue actuellement pour 8, 10 et 14 francs des voyages de 800 à 1 000 kilomètres qui coûteraient 3 ou 4 fois plus cher après l'Exposition.

EXPOSITION UNIVERSELLE

PARIS 1900

La Compagnie Singer a obtenu le Grand Prix, la plus haute récompense pour ses machines à coudre.

Jeunes polissons

Jeudi soir, vers 6 h. 1/2 des gamins sur la place de la République, devant le café Aubran, s'amusaient à se lancer des pierres.

Soit par maladresse, soit avec intention, l'un des polissons lança un projectile dans les glaces de la belle veranda, nouvellement construite, du café.

Les dégâts sont importants. Il faut espérer que cet accident servira de leçon aux autres gamins qui, le soir à la sortie de l'étude, s'amuse sur les boulevards, dans les rues à se jeter des pierres, pour le plus grand danger des promeneurs, qui de temps à autre sont atteints par ces projectiles.

Un peu de surveillance de la part des parents, et même des agents serait nécessaire.

Jeune vagabond

Le jeune Faure Théophile, âgé de 12 ans, dont nous avons récemment annoncé la fuite de chez ses parents et le retour, s'était enfui de nouveau, il y a quelques jours.

Ce jeune polisson a souvent de ces fantaisies, d'aller faire un tour à la campagne; c'est déjà la 4<sup>e</sup> fois qu'il abandonne le domicile paternel.

Seulement, cette fois, il n'est pas allé trop loin, on l'a arrêté à Gourdon, d'où on l'a expédié à Cahors.

Le jeune vagabond a été reconduit chez ses parents par les soins de la police.

Conseil de guerre de Toulouse

VOL AVEC EFFRACTION

Le nommé Basile Conté, âgé de 24 ans, originaire de Varaire (Lot), est accusé d'avoir, le 25 août dernier, volé une somme de 54 fr. 85.

Soldat armurier au 83<sup>e</sup> d'infanterie, en garnison à Toulouse, le caporal Vidal lui ordonna d'aller chercher le samedi soir 25 août, des fournitures chez un commerçant de la ville et lui donna la clef ouvrant la porte de l'atelier de serrurerie pour y déposer ces objets.

Mais le lundi matin, Conté n'ayant pas

remis la clef à son caporal, celui-ci fut obligé de faire ouvrir la porte de l'atelier avec un ciseau à froid, et ne voyant pas de paquets dans l'atelier, il dit à un soldat de revenir chez le commerçant pour y prendre ces fournitures.

Se dirigeant vers son bureau pour écrire l'ordre, le caporal Vidal s'aperçut alors que le cadenas avait été forcé et constata qu'une somme de 54 fr. 85 avait disparu de la cassette qui contenait l'argent.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Conté qui, seul, avait pu pénétrer dans la salle, puisqu'il était détenteur de la clef. Ses camarades le virent, le même soir, avec une femme de mœurs légères, dans la rue du Canal et lui conseillèrent de rentrer au quartier.

Conté a tout d'abord nié; pressé de questions, il a avoué être l'auteur du vol, il n'est pas trop bien noté par ses chefs; néanmoins, il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Après avoir entendu cinq témoins, le conseil donne la parole à M. Bonnier, commissaire du gouvernement qui, dans un brillant réquisitoire, fait ressortir l'importance de ce vol.

Malgré une éloquente plaidoirie de M<sup>e</sup> Jacobet, qui insiste pour obtenir les circonstances atténuantes, le conseil condamne Conté, après délibération et à l'unanimité, à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire, sans toutefois prononcer l'interdiction de séjour.

M<sup>e</sup> Jacobet demande alors au président de bien vouloir signer un recours en grâce qui sera adressé au président de la République.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 25 ET 28 OCTOBRE 1900

Allegro Militaire,	Sousa.
Germaine, (Gavotte),	Kelsen.
Valse Bleue,	Margis.
Les Pantins de Violette, (Fantaisie),	Adam
Sans Cervelle, (Polka)	Auvray.

De 4 heures à 5 heures (Allées Fénélon).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 27 octobre 1900

Décès

Fermy, Françoise, Vve Degand, sans profession, 74 ans, quai de Regourd 8.  
Monteil, Marie, Vve Rames, sans profession, 73 ans, rue des Boulevards 7.

Arrondissement de Cahors

FRANCOULÉS. — Foires. — Par arrêté préfectoral, la commune de Francoulés vient d'être autorisée à établir dix foires qui se tiendront à Pélacoy, le 19 de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre de chaque mois.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Association des anciens élèves du collège et de l'école communale. — Un comité provisoire, formé de MM. Galtier, trésorier, Malrieu, juge, et E. Jean, principal, a récemment adressé un appel aux anciens élèves pour reconstituer l'Association fraternelle des anciens élèves de nos deux établissements d'instruction. Nombreux sont les camarades qui ont envoyé leur adhésion, témoignant ainsi la reconnaissance à la maison où se sont écoulées leur meilleures années. Ceux d'entre eux qui, par omission involontaire, n'auraient pas reçu de bulletin d'adhésion, soit comme membre de l'Association, soit comme devant participer au banquet projeté, sont instamment priés d'adresser une demande à M. Galtier, négociant à Figeac, trésorier de l'Association.

Concert. — Programme de dimanche prochain 28 octobre, de 4 à 5 heures du soir, sur la place de la Raison, par la Société musicale les Artisans Réunis.

1<sup>o</sup> Le Cimbre, allegro (Signard); 2<sup>o</sup> la Poupée de Nuremberg, ouverture (Adam); 3<sup>o</sup> le Retour à la vie, valse (Chabas); 4<sup>o</sup> le Jour et la Nuit, fantaisie (Lecocq); 5<sup>o</sup> l'Andalouse, mazurka de concert (Gouyraud).

Monte de 1901. — Voici la liste des étalons particuliers, reconnus aptes pour la monte de 1901: *Emile*, trait, à M. Lacabane, à Issepts; *Charlot*, trait, à M. David Revellat, à Lunan; *Bibi*, trait, à M. Issanjou, à Issepts; *Bijou*, trait, à M. Moulènes, à Molières.

Arrondissement de Gourdon

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera dans la salle de la mairie de Frayssinet-le-Gourdonnaise dimanche 4 novembre à 9 h. du matin, une conférence agricole publique. Sujet: Amélioration dans la production du bétail.

SAINT-CHAMARAND. — Dimanche 4 novembre à 3 heures du soir, dans la salle de la mairie de Saint-Chamarand, M. Quercy fera une conférence publique sur: La crise agricole et le moyen d'y remédier.

LABASTIDE-MURAT. — Gendarmerie. — M. Lamothe, gendarme à Labastide-Murat, est nommé à St-Géry.

BULLETIN FINANCIER

La baisse de la rente et des valeurs espagnoles n'a pas permis de conserver intégralement les cours cotés dans la séance précédente. Il s'est aussi produit quelques réalisations de bénéfices qui ont pesé sur la tenue de la cote. Le 3 0/0 reste à 100,10 au lieu de 100,17, le 3 1/2 0/0 clôture à 102,45 et l'Amortissable à 99.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 585, le Crédit Lyonnais à 1083, le Crédit Foncier et la Société Générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

Les Chemins français n'ont pas varié, le Lyon à 1800 le Nord à 2275 et l'Orléans à 1690.

Le Suez à 3495 a baissé de 10.

L'Extérieure qui clôturait hier à 69,12 recule à 67,97, l'Italien finit à 94,15, le Portugais à 23,40, le Turc D finit 22,55, la Banque Ottomane 536.

Le Russe 3 0/0 1891 est très ferme à 84,10.

Étude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE

Licencié en droit, avoué à Cahors, 10, Cours de la Chartreuse, 10, (Ancienne étude DELBREIL).

EXTRAIT

d'un

Jugement prononçant le divorce

D'un jugement rendu par défaut entre le sieur Joseph LABRO, négociant, domicilié à Montcuq, demandeur et la dame Hélène, Antoinette, Ernestine BARON, sans profession, domiciliée de droit avec son mari, à Montcuq, mais demeurant à Lauzerte, défenderesse, par le Tribunal Civil de Cahors, le quatorze août, mil neuf cent, enregistré et signifié à ladite Hélène, Antoinette, Ernestine BARON, suivant exploit de SERRRES huissier à Cahors, commis à cet effet, en date du dix-neuf octobre mil neuf cent, aussi enregistré.

Il a été extrait ce qui suit:

« Par ces motifs, le Tribunal, donne dé-  
« faut contre Hélène, Antoinette, Ernestine  
« BARON et pour le profit prononce le di-  
« vorce entre lesdits époux au profit du de-  
« mandeur, condamne la défenderesse aux  
« dépens. »

L'avoué du demandeur,  
Louis LACAZE.

NOTA. — La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. GRIMAL, juge près le Tribunal Civil de Cahors en remplacement de M. le Président empêché en date du vingt six octobre mil neuf cent, enregistrée.

CHAMPAGNE demande AGENTS

Ecrire à J. Champion et C<sup>ie</sup>, à Reims. Conditions spéciales assurant grande facilité pour la vente. Références exigées.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

Elle se serait moquée d'un général et de toutes ses étoiles, elle aurait tiré les oreilles d'un brillant aide de camp, accablé de meurtriers lazzi d'argent un beau soldat de grande famille, et refusé carrément un grand duc de Russie; mais pour ses enfants, comme elle aimait à les appeler, pour ses rudes lapins, les farouches vétérans de l'armée d'Afrique, Cigarette n'était jamais capricieuse, quoiqu'elle les raillât malicieusement, ou qu'elle les traitât avec mépris lorsqu'ils le méritaient. C'était donc pour eux qu'elle dansait ce soir-là.

Ses cheveux courts et souples soulevés de tous côtés, ses joues animées d'une vive rougeur, ses yeux noirs comme la nuit, pleins de feu, son élégant petit uniforme avec ses parements rouges, la faisaient ressembler à une fleur de fuchsia continuellement balancée çà et là par le vent le plus léger, sur sa tige flexible; Cigarette dansait avec la grâce sauvage d'une almée, d'une jeune nautch, avec une

grâce aussi peu cultivée et aussi instinctive chdz elle que sa chanson l'est à l'oiseau, que l'agilité l'est au chamoi.

La vue de Cigarette faisait l'effet de ces vins légers et capiteux dont l'ivresse est gaie, malicieuse, pétillante comme eux.

Toute l'ardeur de l'Afrique, tout l'esprit de la France, tout ce qu'il y avait de bohémien sous le drapeau, tous les caprices de son sexe rencontraient dans ce pas séduisant.

Etincelant, s'agitant, traçant des cercles, tourbillonnant, brillant comme la lame d'un sabre, se secouant comme une antilope, se lançant comme une flèche, puis se reposant un instant avec autant d'indolence et de langueur et aussi voluptueusement qu'un lis d'eau se repose au sein de l'onde... aucun homme n'aurait pu résister à Cigarette en Bacchante.

Quand une fois elle s'abandonnait à l'inspiration de ce délire de la danse, elle faisait ce qu'elle voulait de ses spectateurs.

La fameuse cachucha qui fit jeter au diable aux plus vertueux cardinaux d'Espagne leurs vêtements pontificaux pour se soumettre à l'ensorcellement des castagnettes et à l'éclat des pieds blancs et scintillants, ne fut jamais plus irrésistible, plus enchanteresse, plus remplie de grâce sauvage, suave, bizarre, délicate.

C'était tout un poème de mouvement et de couleur, une ode à Vénus et à Bacchus.

Tout son cœur y était... ce cœur de jeune fille et de soldat, de faucon et de jeune chat, de bohémienne et d'épicurienne, de Lascar et

d'enfant, qui battait si vivement et si hardiment sous les coquettes aiguillettes d'or avec lesquelles elle avait lacé son élégant petit uniforme.

Dans la chambrée des zéphirs, dans les douars des spahis, sur le sol sablonneux, sous les étoiles africaines, sur des morceaux de butin produits d'une razzia, à la lumière jaune des chandeliers attachés aux baionnettes fichées en terre d'un bivouac, sur la grande table à jouer d'une chambre de caserne remplie de conscrits indigènes au front noir, au milieu des échos retentissants d'une chanson de bataillon sortant des poitrines basanées des zouaves, Cigarette avait dansé, dansé, dansé, à croire que toute l'énergie de sa vie devait se borner à une seule heure, et que toute la gaieté et toute la malice de sa petite âme de brigand semblaient s'être fait jour par ces petits pieds fins, éperonnés, alertes, qui ne cherchaient à toucher la terre sur laquelle ils se posaient aussi légèrement qu'un oiseau, que pour la quitter de nouveau avec un bond plus nerveux, plus agile encore, une véritable course aérienne.

Elle dansait donc ainsi, dans le cabaret de l'As-de-Pique.

Elle était entourée d'un groupe de spectateurs; chacun avait toutes les peines du monde à se contenir; tous brûlaient de s'élaner et de la saisir dans leurs bras pour tourbillonner avec elle sur le parquet.

Mais l'expérience leur avait souvent appris qu'à moins d'être requis par elle, un coup de poing fermé et l'arrêt de son cavalier-seul,

étaient le résultat immédiat d'une semblable intervention.

Ses spectateurs étaient des diables à quatre renommés; des hommes dont les noms retentissaient comme des trompettes à l'oreille des Kabyles et des marabouts; des hommes qui avaient combattu sous les murs de Mazagan ou qui en entretenaient ou en imitaient les traditions; des hommes qui présentaient les traits saillants de toutes les espèces variées dont se compose l'armée d'Afrique.

Il y avait Ben Arslan, avec son burnous rouge, drapé autour de son imposante stature, que Maures et Juifs fuyaient comme un pestiféré; le plus féroce et le plus voluptueux tout à la fois de tous les spahis; brutal dans son ivresse, impitoyable dans ses amours; véritable Arabe quand il retournait dans le désert, donnant un coup de fourreau pour tout paiement de son fourrage et passant son sabre au travers du corps des maris qui lui demandaient des excuses; mais esclave du service et vrai lion au combat.

Il y avait le Beau-Bruno, un élégant Turco dont le turban blanc comme la neige et la beauté olivâtre avaient séduit la moitié des femmes de l'Algérie, et qui affectait de négliger ses conquêtes avec un suprême dédain pour ses victoires, mais qui se serait plutôt fait chasser et tuer que de renoncer à la coquetterie de sa personne, sujet pour lequel son adjudant et son capitaine-major grognaient sans cesse après lui tant que le jour durait.

(A suivre)

# LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

III

« LA PROSKROUSIS »

Le capitaine fit mettre à nu l'épaule du quartier-maître, étancha le sang, rapprocha les chairs et pansa la plaie avec du vin sucré. Cependant les voiles avaient été larguées, le navire avait repris sa marche. Mais le vent soufflait avec impétuosité ; il fallait rentrer de la toile ; la proximité de la côte rendait en effet dangereuse l'allure désordonnée du bâtiment.

Le capitaine quitta le poste d'équipage. Sur le pont, il retrouva, Antonios, tout à fait passé à l'orage, bousculants les hommes, machant des paroles furieuses.

— Nous voici repartis, dit-il en passant.  
— Vous avez vu la pêche, mon capitaine ?  
— Quelle pêche ?  
— L'homme.  
— Ah ! oui ! Il nous coûte cher...  
— Vous l'avez vu ?  
— Non. Il est revenu à lui ? Où l'a-t-on transporté ?  
— Ça a la vie dure, ces espèces-là !... Je l'ai

fait porter à l'arrière, il gênait les manœuvres.

— Qui est-ce ?  
— Ce que c'est ? Quelque chose que nous aurions aussi bien fait de laisser en route. Gâcher pour ça la vie de braves gens... Ça nous portera malheur, vous verrez, capitaine, d'avoir un mécréant à bord !

— Un Turc ?  
— Oui ! On prend la mer pour aller les démolir, et puis, pour en sauver un, on perd un canot et un homme, sans compter Zafiro, le meilleur de nos quartiers-maîtres, le voilà infirmé pour la vie...  
— C'était le devoir, Antonios.  
— Entendu, capitaine ! Mais ça nous portera malheur...  
— Voile ! cria une voix lointaine, au-dessus de leur tête.

— Où ? demanda le second, sur la passerelle, en embouchant la porte-voix.

— Au vent à nous, par le bossoir de tribord ?  
— Voile ! répéta la voix.

Le second releva sa longue-vue.

— Sous le vent, par la hanche de babord.

Le capitaine monta sur la dunette et, à son tour, examina longuement les bâtiments signalés.

Appuyé au bastingage, Antonios et plusieurs matelots étudiaient le gabarit et le grément de celui qui avait été le premier relevé par la vigie. Le maître d'équipage, qui était devenu d'une humeur massacrante, agacé des réflexions des matelots, passa de tribord à babord pour reconnaître l'autre.

Les deux navires se livraient à une manœu-

vre identique. Ils marchaient maintenant l'un vers l'autre comme pour se rejoindre derrière le brick qui filait droit à grande allure. Ils grossissaient à vue d'œil : les détails peu à peu se détachaient.

— Mais c'est un vaisseau de ligne... une frégate turque ! s'exclama Antonios.

— Une frégate ! cria un matelot à tribord.

— Tonnerre ! lâcha le maître d'équipage.

Il se retourna. Derrière lui, le naufragé, recueilli une heure plus tôt, scrutait avidement l'horizon.

Antonios le fixa d'un regard brillant.

— La route est libre à l'avant, dit l'homme.

Antonios lui tourna le dos rageusement.

— Terre ! cria la vigie.

Une légère brume se dessinait, à babord, entre la mer et le ciel. Cela prit consistance, s'étendit, se fonça. Des falaises s'estompèrent en une large déchirure, vers laquelle gouvernait le brick, dont l'allure s'était quelque peu ralentie depuis qu'il offrait moins de voile au vent.

Antonios s'était arrêté à deux pas du mécréant dont la présence, à son avis, était d'aussi désastreux augure pour le demeurant de la traversée, si courte fût-elle.

Il semblait fixé là par quelque impression subite. Était-ce l'annonce de la vigie qui l'avait retenu à proximité de celui dont il venait de se détourner ?

Ces yeux ne cherchaient pas la grève qui émergeait lentement ; il ne regardait pas. C'était en lui-même que le maître d'équipage devait poursuivre quelque souvenir, quelque

vision, car il eut tout l'air d'un homme qui se réveille en se ressaisissant et en examinant ce qui se trouvait autour de lui.

Ce fut le naufragé qui captiva son attention. Penché sur la lice, celui-ci était tout entier au spectacle que désignait Antonios : toute son âme semblait voler au-devant de cette terre qui grandissait, découpait des dentelures de plus en plus nettes sur le fond limpide de l'air et de l'eau.

Le quartier-maître dévisageait l'inconnu, suivait le profil régulier, s'arrêtait aux yeux pleins, détaillait la stature et les formes. Il y retrouvait les proportions et les lignes que l'art grec le plus pur a fixées dans mille chefs-d'œuvre, mais ce n'était pas là ce qui pouvait émouvoir le rude marin.

Mécontent de s'intéresser à cet intrus, si malheureusement amené à bord du brick, il restait sur place, cloué devant l'étranger. Un mouvement de celui-ci rompit le charme. Antonios s'en fut à tribord.

Les matelots commentaient vivement la manœuvre des deux vaisseaux de ligne qui maintenaient leur distance du brick auquel ils s'attachaient avec une persistance inquiétante.

— Ils peuvent mettre toutes voiles dehors ; rien qu'avec les bonnettes, nous leur brûlerions la politesse.

— Oui, dit Antonios, si nous n'avions pas un mécréant à bord.

— Allons donc, maître, vous ne voudriez pas que ces lourdes carcasses fissent la barbe à la Proskrousis.

(A suivre.)

## FÊTE DE LA TOUSSAINT

1<sup>er</sup> NOVEMBRE 1900

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du Samedi 27 Octobre inclus, au Samedi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Lundi 5 Novembre.

Les billets de même nature conservent la même durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le samedi 3 novembre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nanssac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 7 novembre, à 3 h. 35 du soir avec faculté de ne partir que par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le mercredi 7 novembre, ou le jeudi 8 novembre, ou le vendredi 9 novembre ou le samedi 10 novembre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 30 fr. 3<sup>e</sup> cl. 20 fr. — de Najac, Nanssac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2<sup>e</sup> cl. 27 fr. 3<sup>e</sup> cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délimité et au plus tard le 2 novembre à 6 h. du soir.

## EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

Billets d'excursion à Paris

Des billets d'Excursion de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides.

## ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART  
**J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

## Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 43

3, place du Théâtre Français, Paris

L'armée russe ; une grande revue à Pétersbourg. — Marcel Fonquier. — La flotte et l'armée coloniale (suite). — Contre-amiral de Penfantenyo. — Diego-Suarez ; le phare du cap d'Ambre. — Le voyage des Ministres de la Guerre et de la Marine. — Dans les ports. — Petite correspondance. — Échos de la semaine. — Actes officiels : Nominations, Mutations, Mouvements. — 30 gravures et photographies.

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 47 — du 26 octobre 1900.

Petit Maréchal (Capitaine Danrit). — Conte d'Esquinox (Géraldine Rolland). — Aventures d'un Bonhomme de pain d'épice (M<sup>me</sup> J. Malassez). — Saint-Nicolas à l'Exposition. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Paul de Sémant A. Bertrand. — L. Saint. — Rudnicki. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. Abonnements : Paris et départements : six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 43 (27 octobre 1900).

1<sup>o</sup> Chez les Oubéias en Nouvelle-Calédonie, par M. Jules Durand.

2<sup>o</sup> A travers le monde : Excursions dans le Piémont (suite et fin.), d'Entracque à Turin par le Queyas. — Saluzzo. — Le Mont Viso. — Paesana. — Le col de Traversette à Bobbio, par J. Daigret.

3<sup>o</sup> L'Expansion Coloniale : Les Chemins de fer de l'Indo-Chine, par G. Labadie-Lagrave.

4<sup>o</sup> Dans le monde du travail : Les chemins de fer en France.

5<sup>o</sup> Livres et carte.

6<sup>o</sup> L'Armée autour du monde : Allemagne : L'armement et l'uniforme des volontaires allemands pour la Chine. — Japon : Les qualités militaires des troupes japonaises. — Angleterre : augmentation de l'artillerie de campagne. —

Russie : Création de 3 nouveaux corps d'armée. — Formation de 8 batteries de mitrailleuses Maxim. Turquie : Augmentation de l'artillerie.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

## Un conseil

La saison est à peine ouverte que l'on annonce déjà plusieurs grands Bals et Sauteries : si vous êtes embarrassés, Mesdames, pour le choix de vos toilettes, consultez le journal la Saison qui publie dans chaque numéro de ravissants modèles faciles à exécuter d'après les indications données dans le texte.

La partie littéraire de la Saison forme un tout complet et n'est pas moins soignée : les romans, nouvelles, variétés, etc., qui y sont publiés sont toujours du meilleur goût et du plus grand intérêt.

Aussi croyons-nous être utiles à nos lectrices en les engageant à prendre un abonnement d'essai de trois mois à la Saison. Le prix de cet abonnement n'est que de 2 fr. 50 ! — Adresser mandat à MM. J. Lebègue et C<sup>ie</sup>, Editeurs, 30, rue de Lille, à Paris, qui du reste envoient gratuitement et franco, un numéro spécimen de la Saison à toute personne qui leur en fait la demande.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2274 du 27 octobre, 1900.

GRAVURES. — Portraits : S. M. la Reine Wilhelmine de Hollande. — Le Grand-Duc Henri de Mecklenbourg-Schwerin, fiancé de la Reine.

Hollande : Le Château de Loo, où ont été célébrés les fiançailles de la Reine et du Grand-Duc de Mecklenbourg.

Fantaisies illustrées : Chinoiseries parisiennes, dessins de Testavuide.

Camboëga : Pnom-Pehn : Le bain du Roi. — Vue du Palais. — Facade du Palais. — Le débarcadère. — La nouvelle ville.

Théâtre Illustré : Odéon : La guerre en dentelles : La Gavotte des fibres (2<sup>e</sup> tableau)

Départements : Avignon : La démolition de la porte d'Ouille.

Portraits : M. Georges d'Esparsès, auteur de la « Guerre en dentelle ».

MM. Chastellux, Firmin et Chaudèze.

(Néologie) : M. Thomas, directeur du Graphie. Chine : La nuit du 13 juin, à Pékin. — Égorgement des chrétiens.

Exposition de 1900 : Porte principale du Palais du Génie civil. — Le grand escalier. — La Carrosserie. — La Vélocipédie. — Les voitures. — Les chaises à porteurs. — Les chaises de poste. — Le traîneau de l'Impératrice Joséphine. — Les ancêtres à bicyclette et la première voiture automobile. — Litière Louis XIV.

Tunisie : Le croiseur Chanzy, à Bizerte. — Arrivée des ministres à la gare.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Philippe Maquet. — Théâtres par H. Lemaire.

Exposition de 1900 : Le Palais du Génie Civil, par Borie ; L'Exposition centennale des voitures, par Wallon, Cambodge : A. Pnom-Pehn, par Eug. Gallois ; La destruction de la porte d'Ouille, à Avignon, par D. ; Chinoiseries parisiennes, par Clairville ; Les ministres à Tunis, par X. ;

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la Semaine, Petit courrier des Théâtres, Le Sport, par A. Wimille, La Semaine illustrée, par N. Nozeroy ; Les courses, par Archiduc.

Nouvelle illustrée : Steeple-Chase, par J. Berr de Turique, illustrations de Simont.

Le numéro 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1456<sup>e</sup> livraison (27 octobre 1900).

Un Phénomène, par B.-A. Janroy. — L'Exposition universelle de 1900 : Le Pavillon du Siam, par Edmond Renoir. — L'Industrie laitière, par M<sup>me</sup> Barbé. — Les Palais du Champ de Mars, par H. Norval. — Treize et quatorze, par Yan de Custéris. — Les Chinois en Indo-Chine, par G. Hubert.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptisme comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS  
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

CAFÉS MAISON d'importation

demande Représentants

dans le département. Ecrire avec

références : Bureau des abonnés

case 61, Marseille Préfecture.

Pour se retirer des affaires

## IMPRIMERIE A CÉDER

en plein rapport, magnifique matériel, à q. q. heures de Paris, Sud-Ouest. S'adresser Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, aux initiales A. R.

## PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.